

Direction Départementale des Services Vétérinaires du Pas de Calais

SP 19 - 62022 ARRAS Cedex Rue Ferdinand BUISSON 62000 ARRAS

téi : 03 21 21 26 26 Fax : 03 21 21 26 27

Mél: DDSV62@agriculture.gouv.fr

Dossier sulvi par : BONHOMME Amélie

tél: 03 21 21 26 20

Vos ref:

Nos réf : SA0900432

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES En communication à Mesdames et Messieurs les Sous-préfets d'Arrondissement

Pas de Calais

Objet : mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens

dangereux

La Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a introduit de nouvelles dispositions et obligations dont l'application relève de la responsabilité du maire.

Si certaines de ces mesures renforcent les dispositions spécifiques aux chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, d'autres concernent l'ensemble des chiens, quelle que soit leur race et en particulier les chiens ayant mordu une personne.

Ainsi, tout fait de morsure d'une personne par un chien, quelle que soit sa race, est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Pour l'instant aucun modèle de déclaration de morsure n'est prévu. Il est par contre important que lors de toute déclaration, le maire puisse rappeler les obligations auxquelles sont soumises les chiens mordeurs : surveillance « rage » et évaluation comportementale.

En effet, conformément à l'arrêté du 21 avril 1997 relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs, l'animal mordeur ou griffeur est obligatoirement placé sous surveillance d'un vétérinaire investi d'un mandat sanitaire. Cette surveillance a pour objectif de s'assurer que l'animal n'excrétait pas du virus rabique au moment de la morsure. Elle consiste en trois visites pour examen clinique : une le jour de la morsure, l'autre 7 jours plus tard et enfin la troisième 15 jours plus tard. Un feuillet de compte-rendu de chaque visite doit être transmis par le vétérinaire praticien à la direction départementale des services vétérinaires. Ainsi dans le Pas-de-Calais, la direction départementale des services vétérinaires enregistre en moyenne plus de 300 cas de chiens mordeurs par an.

De plus, conformément à la loi du 20 juin 2008, tout chien mordeur, quelle que soit sa race, doit être soumis à une évaluation comportementale, réalisée par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale (ci-jointe), pendant le délai de la période de surveillance « rage » c'est à dire dans un délai de 15 jours après la morsure.

Suite à cette évaluation comportementale, le vétérinaire doit rédiger un compte-rendu et classer le chien à l'un des 4 niveaux de risque de dangerosité. Les résultats de l'évaluation comportementale doivent être transmis au maire de la commune de résidence du propriétaire de l'animal.

En fonction de ce classement, le maire peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien diverses dispositions visant à limiter les risques liés à l'animal (tenue en laisse, port de muselière, éviction de certains lieux publics...) et notamment lui demander de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article L211-13-1 du code rural.

Faute pour l'intéressé de s'être soumis à ces obligations, le maire peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté (lieu dans lequel l'animal ne peut pas causer d'accident) à la garde de celui-ci.

Il peut en outre, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires, faire procéder à son euthanasie.

Ainsi le Maire joue dans sa commune un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques générés par les chiens mordeurs et les professionnels de la santé animale que sont les vétérinaires sont pleinement prêts pour apporter leurs expertises dans ce domaine.

Arras le, 29 AVR 2009

Le Préfet,

Bony



ARRÉTÉ

portant publication de la liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code Rural, et notamment ses articles L 211-14-1 et D 211-3-1,
- Vu l'arrêté du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L. 211-14-1 du code rural
- Vu le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe).
- Vu la circulaire NOR INT D0700105C en date du 22 octobre 2007,
- Vu la note d'information DGAL/SDSPA/02007-8008 du 11 septembre 2007 relative à l'information des DDSV concernant l'évaluation comportementale des chiens,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services Vétérinaires;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Lorsqu'un maire décide de faire procéder à l'évaluation comportementale d'un chien, le vétérinaire qui procède à cette évaluation est choisi par le détenteur de l'animal parmi les vétérinaires inscrits sur la liste clannexée.

Toutefois, en l'absence de vétérinaire susceptible de conduire l'évaluation comportementale dans le département il peut être recouru à un vétérinaire inscrit sur la liste établie par la préfecture d'un département limitrophe. Les frais d'évaluation sont à la charge du propriétaire du chien.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 portant publication de la liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, Mesdames et Messieurs les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Arras le.

1 1 MAR. 2009

in Benin-Patial Al Calair de Giabina

François MALHANCHE



ANNEXE : liste des vétérinaires réalisant des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural

	Adresse	පි	Commune	demande d'inscription	A L'ORDRE DES VETERINAIRES	D'OBTENTION DU DIPLÔME
CANDAELE Paul	44 Boulevard Foch	62120	AIRE SUR LA LYS	28/09/2007	7869	1983
DEMEURE Eric	44 Boulevard Foch	62120	62120 AIRE SUR LA LYS	30/10/2007	4219	1978
LAUWERS-DUBOIS Françoise	3 rue de Bully	62160	62160 AIX-NOULETTE	10/12/2008	15092	1998
PAYANCE Patrick	6 rue d'Auchy au Bois	62260	AMETTES	04/03/2009	8199	1967
BOUTIERE Corinne	47 rue du Commandant Queval	62610	ARDRES	24/10/2008	12417	1994
Clinique vétérinaire Ronville DUPONT	78 avenue Lobbedez	62000	ARRAS	19/10/2007	8762	1985
CORONAS Philippe	11 cours de Verdun	62000	ARRAS	05/02/2009	5200	1987
SIMONIS Serge	78 Avenue Winston Churchill	62000	62000 ARRAS	29/09/2007	18183	1984
BERTRAND Frédéric	rue Georges Lamiot ZAL	62650	AUBIGNY EN ARTOIS	27/09/2007	12823	1995
DERAMECOURT Chantal	116, rue Laënnec	62260	62260 AUCHEL	13/06/2008	9032	1987
DELAMBRE Arnaud	91 rue de la poste	62810	62810 AVESNES LE COMTE	26/01/2009	13302	1997
HALLE Aurélien	91 rue de la poste	62810	AVESNES LE COMTE	26/01/2009	19430	2004
VERMOOTE Philippe	91 rue de la poste	62810	AVESNES LE COMTE	26/01/2009	14346	1987
PISVIN Virginie	127 rue d'Hersin	62620	BARLIN	05/10/2007	12247	1994
LECLERCQ Philippe	Route de Basseux	62123	BASSEUX	25/09/2007	14912	2000
DUBOIS Xavier	421 rue de l'impératrice	62600	BERCK	07/10/2008	6497	1985
ELOY Jean-Pierre	Place de l'Entonnoir	62600	BERCK	25/09/2007	5227	1973
HILBERT EIKe	131 Rue du Tir	62400	BETHUNE	13/12/2007	17027	1991
MOGNETTI Catherine	131, rue du Tir	62400	BETHUNE	24/10/2007	5239	1973
ROCHE DUPAS Bénédiae	131, rue du Tir	62400	BETHUNE	12/10/2007	12538	1988
DELELIS Maxime	34 bis rue Danton	62420	62420 BILLY MONTIGNY	25/09/2007	11960	1992
BLANCKAERT Christophe	14 avenue Charles de Gaulle	62200	62200 BOULOGNE SUR MER	25/09/2007	11314	1991



Nom	Adresse	8	Commune	Date demande d'inscription	N° INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLÔME
DELABRE Caroline	24 rue de Perrochel	62200	BOULOGNE SUR MER	04/08/2008	11315	1991
DELROISSE Frédéric.	61 rue Porte Gayole	62200	BOULOGNE SUR MER	29/11/2007	5214	1982
VADET Alain	47 Boulevard Eurvin	62200	BOULOGNE SUR MER	01/12/2007	5299	
SCHEPKENS Etienne	241 rue Florent Evrard	62700	BRUAY LA BUISSIERE	27/09/2007	5288	1985
PRADELLE Patrick	48, rue de Conde	62160	BULLY LES MINES	28/09/2007	620590	1985
CLARYS Angélique	11 place crèvecoeur	62100	CALAIS	20/10/2008	21070	2006
MOTTOUL Benoît	139 Boulevard Curie	62100	CALAIS	10/10/2007	5269	1975
BOON Anne	20 grand place	62220	CARVIN	28/08/2008	15069	2000
COLLAERTS Xavier	20 grand place	62220	CARVIN	28/08/2008	19922	2004
DELESALLE Ludovic	20 grand place	62220	CARVIN	28/08/2008	14937	1996
DHONT Quentin	20 PLACE J JAURES	62220	CARVIN	03/09/2008	12866	1994
MUTTER Christophe	20 place Jean Jaurès	62220	CARVIN	04/09/2008	9413	1987
BOLLART Xavier	244 rue François Godin	62780	cnca	23/09/2007	620029	1976
FOURNIER José-Marie	1288, avenue de la libération	62780	cuca	24/09/2007	3693	1976
PAULUS Jean	21, Rue de Bleue-Maison	62910	EPERLECQUES	25/09/2007	4930	1979
CAUDRON Eric	30 rue de Rosamel	62630	ETAPLES	08/10/2007	7272	1982
POREYE Philippe	23 route de Saint Pol	62960	FLECHIN	30/11/2008	5279	1974
BOUCHARD François	1A rue du bassin	62630	FRENCO	26/09/2007	11030	1989
DEBRET Pierre	4 rue des lombards	62270	FREVENT	26/09/2007	625206	1982
POULAIN Antoine	02 place du marché aux bestiaux	62270	FREVENT	16/10/2008	11866	1992
LUBRET Jean-Marie	10, rue des fontaines	62310	FRUGES	26/09/2007	5258	1978
BROCVIELLE André	5 rue principale	62760	GRINCOURT LES PAS	26/09/2007	5186	1971
BOULERT Isabelle	49 rue des fusillés	62440	HARNES	09/10/2008	10696	1990
HUARD Daniel	49 rue des fusillés	62440	HARNES	09/10/2008	10096	1988
MARECHAL Laurent	72 avenue Victor Hugo	62110	HENIN BEAUMONT	31/10/2008	8901	1984
MORTIER Philippe	355 boulevard Albert Schweitzer	62110	HENIN BEAUMONT	30/07/2008	12350	1995
VARRET Jacques	3 rue des prêtres BP13	62147	HERMIES	25/09/2007	5305	1967



Nom	Adresse	СР	Commune	Date demande d'inscription	N° INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLÔME
PISVIN Serge	94 route de Divion	62150	HOUDAIN	26/09/2007	11179	1992
BONVOISIN Jacques	2 rue Georges Brassens	62650	HUCQUELIERS	01/10/2007	5183	1974
VAN DAM Yury	2 rue Georges Brassens	62650	HUCQUELIERS	03/10/2007	14248	1998
WILLEMS Bernard	2 rue Georges Brassens	62650	HUCQUELIERS	01/10/2007	16932	1997
LEROY Hervé	7 Rue du Calvaire	62860	INCHY EN ARTOIS	18/10/2007	5253	1985
CODRON BENREDOUANE Emilie	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	24/11/2008	18647	2003
COTTIN Emmanuelle	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	26/11/2008	20792	2005
GOETGHELUCK Valérie	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	25/11/2008	15600	2001
HEUREUX Yves	1 rue Léon Blum	62790	LEFOREST	25/11/2008	4313	1981
GABRIEL'S Françoise	3 rue Francis de Pressensé	62300	LENS	28/07/2008	5234	
LAURENT Aude	86, rue Decrombecque	62300	LENS	25/09/2007	10816	1991
WUILQUE Dominique	86, rue Decrombecque	62300	rens	25/09/2007	5312	1977
DEGARDIN Alain	191, rue J.B. Defernez	62800	LIEVIN	27/10/2007	620693	1987
DUBOIS Hugues	16 rue Antoine Dilly	62800	LIEVIN	17/10/2007	14963	2000
KEITA SEKOU Mohammed	Dispensaire SPA rue Nicolas Lebalnc	62800	LIEVIN	01/10/2007	9045	1982
LEDUC Régis	16 rue Antoine Dilly	62800	LIEVIN	17/10/2007	11998	1989
MOGNETTI François	117 bis rue de Verdun	62190	LILLERS	17/07/2008	5267	1973
COUSINARD-DONNE Cécile Anne	11 place jean Jaures	62380	LUMBRES	08/10/2007	16323	2003
DARRAS Isabelle	11 place Jean Jaurès	62380	LUMBRES	08/10/2007	17433	2003
FAVIER Frédéric	9 avenue Ferber	62250	MARQUISE	28/09/2007	16288	1995
SAINT-AMAND Patrick	9 avenue Ferber		MARQUISE	25/09/2007	12877	1995
VERMOOTE Catherine A	9 avenue Ferber	62250	MARQUISE	25/09/2007	13258	1992
OSSET Thomas	62 place du Général De Gaulle	62170	MONTREUIL	26/09/2007	17319	1999
THIBAUT Damien	1 place de la IV république	62590	OIGNIES	09/09/2008	12270	1990
THIBAUT-JOLY Corinne	1 place de la IV république	62590	OIGNIES	09/09/2008	12285	1993
VAN LEENDERT Roger	38-40 route nationale	62550	PERNES	25/09/2007	5300	1979



Nom	Adresse	8	Commune	Date demande d'inscription	N° INSCRIPTION A L'ORDRE DES VETERINAIRES	ANNEE D'OBTENTION DU DIPLÔME
AMIOT Stéphanie	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE- RANCHICOURT	28/10/2008	23157	2008
DE SMET Alex	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE- RANCHICOURT	15/10/2008	5203	1983
MARTEAU Yves-Marie	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE- RANCHICOURT	29/10/2008	20344	2005
VANROOSE Geert	481 rue d'Olhain	62150	REBREUVE- RANCHICOURT	28/10/2008	14786	1994
BRUNET-DUCROCQ Laurence	433 route de Saint Omer	62280	ST MARTIN BOULOGNE	16/01/2009	19434	1991
DELOZIERE Pierre	433 route de Saint Omer	62280	62280 ST MARTIN BOULOGNE	26/09/2007	5212	1972
DANDRIFOSSE Jean-François	5 rue de Belfort	62500	62500 ST OMER	27/09/2007	10457	1990
BALHAN Daniel	chemin Ringot	62350	62350 ST VENANT	20/11/2007	7914	1985
DELERUE Christophe	chemin Ringot	62350	62350 ST VENANT	20/11/2007	10678	
BONNAVE Emmanuel	37 bis route nationale	62490	62490 VITRY EN ARTOIS	25/09/2007	5182	1981
JOLY - OSDOIT Françoise	15 rue Saint Omer	62570	62570 WIZERNES	29/10/2007	14164	1980